

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE A L'UNIVERSITÉ DE VILNIUS AU XVIII^E SIÈCLE

D. CEBELIS et M. SVIRSKAS

Aujourd'hui tout le monde reconnaît que la vieille Université de Vilnius (fondée en 1579) devint bientôt un centre de culture dont l'influence dépassait largement les régions avoisinant directement les parties centrales de la Lituanie. L'Université, au début Académie de Vilnius, dirigées par les jésuites, mettait l'accent, de toute évidence, sur les études de théologie et de philosophie, mais les sciences humaines n'étaient pas non plus négligées par ceux qui voulaient dominer les esprits des jeunes nobles du pays et préparer des militants capables de combattre la propagation de la Réforme. Dans la préparation des jésuites missionnaires ainsi que dans l'éducation des gentilshommes, l'étude des langues occupaient une place éminente. Ceci est témoigné par les instructions adressées à tous les enseignants et où l'on esquissait la structure et l'organisation de toutes les écoles tant supérieures que secondaires dirigées par les pères jésuites; **magnam diligentiam adhibeat in promovendo sacrarum litterarum studio, quod perficiet, si viros ad id muneris eligat non solum linguarum (id enim maxime necessarium est) sed etiam in Theologia scholastica...**¹ Il va sans dire que la plus grande attention a été consacrée aux études grecques et latines². Pourtant, à ce qu'on en peut juger d'après certains documents, les dirigeants de l'Académie savaient bien tenir compte de la situation réelle. Vilnius se trouvait au carrefour entre l'Ouest et l'Est où convergeaient non seulement des cultures différentes, mais où l'on parlait des langues différentes. Les documents — fort pauvres jusqu'à ce moment — nous permettent d'affirmer qu'à l'Académie de Vilnius on s'intéressait non seulement au grec et au latin, mais aussi au lituanien, à l'allemand, au français, au letton et à l'estonien³.

¹ Ratio atque Institutio Studiorum Societatis Jesu, Turnoni, 1603. p. 8

² O. c., p. 26. Cf. aussi pp. 143—4, 151—2.

³ Cf. Jurgis Lebedys. Y a-t-il eu à l'Université de Vilnius une chaire de lituanien aux XVII^e—XVIII^e siècles? Acta Balto-Slavica III (1966), pp. 99—196.

Cette petite étude se propose pour but de traiter un peu plus à fond la question sur la situation de la langue française parmi les autres matières enseignées à l'Académie de Vilnius. Dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université se trouve un volume contenant les procès verbaux sur l'attribution des grades universitaires (**Laureae Academicæ seu Liber continens Ritum Promovendi et Catalogum Promotorum ad Gradum Doctoratus, Licenciatus, Magisterii, et Baccalaureatus in Alma Academia Vilnensi Soc. Iesu. Comparatus et ordinatus anno 1650**⁴ où à côté du nom de chaque nouveau gradué sont énumérés ses mérites (merita) appréciés le plus souvent du point de vue strictement académique et par conséquent mettant surtout en valeur son activité d'enseignant:

Ms. cit. f. 367 v. Anno 1773... R. P. Joachimus Eberlein S. I. olim Professor Humaniorum an. 2. Linguae Germanicæ an. 3. Linguae Gallicæ an. 4. Nunc Thel. Schol. Auditor A° 4 to et Institutor PMD Capitan. Starod. Filii A° 2.

Ms. cit. f. 371 r. Anno 1773... R. P. Stephanus Roussel olim Professor Linguae Gallicæ in Acad. Viln. a. 3.

Ms. cit. f. 129 v. Anno 1773... R. P. Stephanus Roussel S. I. AA. LL. et Philos. Doctor, olim Professor Linguae Gallicæ in Universitate Viln. an. 3. Institutor PMD. Przewdziecki Procancellari MDL. Filii an. 4. Nunc Institutor PMD. Burzynski Palatin. Minscens Filii an. 2.

Ms. cit. f. 129 v. Anno 1773... R. P. Carolus Malinowski S. I. AA. LL. et Philos. Doctor, olim Profes. Rhetorices et Poëseos annis 5. Institutor Illustrissimorum Iuvenum an. 3. in Collegiõ Nobilium, ibidem Linguae Gallicæ Professor annis 3.

Dans les procès verbaux de l'année 1773 (la plus riche année en indications sur la lingua gallica!) on trouve à Vilnius quatre fois mentionné le fait que la langue française était enseignée à Vilnius. L'Académie (Université) est mentionnée trois fois, le Collège des Nobles une fois et deux fois les mentions portent évidemment sur la même personne (St. Roussel). Ainsi l'année la plus généreuse ne nous apporte en somme que des renseignements fort pauvres sur l'enseignement de la langue française. En fait, dans le manuscrit mentionné plus haut, à part deux indications d'une date un peu antérieure concernant le problème en question, toute l'information sur la langue française se trouve définitivement épuisée:

Ms. cit. f. 365 r. Anno 1766... Item R. P. Remigius Kossakowski S. I. olim Professor Rhet. Crois an 1. Linguae Gallicæ in Academia an. 2...

⁴ Collection des manuscrits, F. 3, DC 1.

Ms. cit. f. 125 v. Anno 1765 Calend. Decembris. R. P. Franciscus Paprocki Soc. I. AA. LL. et Philosophiae Doctor, olim Prof. Poes. Crosis an. 1. Rhetorices in Collegio Varsaviae, post Philosophiae, Historiae ac Geographiae ibidem in Collegio Nobilium an. 4... In Alma Academia et Universitate Viln. Prof. Philosophiae, ac. Linguae Gallicae an 3...

Il est dommage que le document commencé en 1650 ne mentionne l'enseignement des langues que pour une période de cent ans environ. L'année inscrite à côté de chaque nom de famille signale la date du décernement du grade universitaire et dans l'énumération des mérites du nouveau gradué se trouve indiquée le nombre d'années pendant lesquelles la personne mentionnée exerçait ces fonctions, — qualifiées comme des mérites, — pour la grande majorité, celles d'enseignant d'une discipline qui comptait parmi les matières enseignées dans les écoles des jésuites. Par conséquent 1773, 1766 et 1765 sont des termes *ad quem*, les années d'enseignement du français se situant donc quelque peu avant ces dates. Ainsi les archives de la Bibliothèque de l'Université nous témoignent que la langue française faisait part des matières enseignées à l'Académie de Vilnius au début de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Ceci coïncide avec la renaissance de l'intérêt porté aux choses françaises dans les couches universitaires de cette époque-là à Vilnius: en 1757 apparaît le premier dictionnaire de la langue française à Vilnius et en 1774 la première grammaire quoique l'enseignement officiel du français comme discipline universitaire fut inauguré seulement en 1797, année où Jean Pinabel de Verrière fut officiellement nommé, par le recteur de l'Université, professeur de langue et de littérature françaises⁵. Pour J. Pinabel de Verrière c'était son unique préoccupation professionnelle, tandis que pour toutes les autres personnes mentionnées plus haut l'enseignement du français n'était qu'un travail secondaire et temporaire.

L'enseignement du français à l'Académie de Vilnius au milieu du XVIII^e siècle est attesté d'une manière explicite par des documents authentiques, mais l'organisation et le contenu des études françaises à cette époque restent pour le moment assez obscures. A ce qu'on en peut juger d'après la **Ratio atque institutio studiorum** il faut supposer que les pères jésuites organisaient les études de langues à l'intérieur du collège ou de

⁵ Cf. notre article Les Langues romanes en Lituanie, *Kalbotyra*, XV, 1967, pp. 93—102 (Travaux scientifiques des écoles supérieures de Lituanie, Linguistique).

l'Université sous la forme d'académies: *efficiat, ut Hebraeae, Graecaeque linguae academiae instituantur inter nostros*⁶. Ces sortes d'académies comprenaient un certain nombre d'étudiants intéressés aux exercices particuliers des matières enseignées ayant un rapport direct avec leurs études et portant selon toute évidence un caractère plutôt pratique que théorique: *academiae nomine intelligimus coetum studiorum ex omnibus scholasticis delectam, qui aliquo ex nostris Praefecto conveniunt, ut peculiare quaedam habeant exercitationes ad studia pertinentes*⁷. Probablement le terme *peculiare* doit être expliqué ainsi que le professeur J. Lebedys l'a fait pour *peculiare*: ceci doit signifier l'étude spéciale ou l'enseignement spécial d'une langue⁸ ou peut-être dans un sens plus large, tout travail supplémentaire en vue du perfectionnement des connaissances théoriques. Dans son étude détaillée sur l'existence d'une chaire de lituanien au XVII^e—XVIII^e siècles à l'Académie de Vilnius, en dehors de la constatation que la langue lituanienne était vraiment enseignée à l'Académie de Vilnius et que ceci se réalisait dans le cadre de ladite académie, le professeur J. Lebedys cite deux documents relatifs à l'enseignement de la langue française. Ce sont deux lettres de Laurentius Ricci, général de l'ordre jésuite, adressées au recteur du noviciat de Vilnius.

6.XI.1762. Prohibendum est, ut novitii Linguae Gallicae addiscendae non dent operam, imo neque eos distrahi studio peculiari lingvarum Litvanicae et Lotavicae, aut Germanicae convenit, aut etiam proficuum futurum sit...

9.V.1767. Introductam inter Novitios Linguae Gallicae instructionem Pa Va (sic) reintucat, ita tamen ut non ex aliis, quam ex spiritualibus Libris usum memoratae linguae acquirant⁹.

Cette fois-ci il s'agit non plus de l'Académie de Vilnius, mais du noviciat de Vilnius où l'organisation de l'enseignement était fondée évidemment sur les mêmes principes que dans toutes les écoles dirigées par les jésuites. Ainsi qu'il se dégage des deux extraits mentionnés plus haut, le général des jésuites souligne l'importance de la langue française en lui donnant l'avantage sur les autres langues vivantes. Il est hors de doute que dans les études de langues la place centrale était occupée par le grec, le latin et l'hébreu, puis, selon toute apparence, suivait le français, tandis que l'allemand, le lituanien, le letton et l'estonien ont pu et probablement ont

⁶ Ratio..., o. c., p. 26.

⁷ o. c., p. 183.

⁸ J. Lebedys, o. c., p. 104.

⁹ Les Archives nationales de Vilnius, F 1135, Inv. Nr. 20, pièce Nr. 298, f. 46 v.

du constituer le groupe des langues locales, dont la connaissance était absolument indispensable pour lutter contre la Réforme ou pour maintenir une influence sur la population dans les régions plus ou moins éloignées de Vilnius. Quoiqu'il nous manque des documents attestant explicitement l'enseignement de la langue française notamment dans le cadre des académies et qu'il nous soit attestée par contre l'existence de telles académies pour le lituanien, le letton et l'estonien, il nous est permis sans doute d'en tirer la conclusion que la langue française, ainsi que toutes les autres langues, devait aussi trouver sa place dans les académies destinées plutôt aux exercices pratiques qu'aux études théoriques.

Nous ne disposons pour le moment d'aucun renseignement sur le programme ou sur le caractère de l'enseignement du français. Il faut espérer que le dépouillement des vieux manuscrits de Vilnius nous fournira de nouveaux matériaux non seulement sur la méthode des professeurs chargés des cours de langues tant mortes que vivantes, mais aussi nous permettra de faire reculer le commencement des études organisées du français vers le début du fonctionnement de l'Académie de Vilnius en qualité d'école supérieure à la fin du XVI^e siècle.

Vilniaus Valstybinis V. Kapsuko universitetas
Prancūzų k. katedra

[teikta
1970 m. rugsėjo mėn.